

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AUFEMININ.COM

(Euronext Paris)

Par courrier du 15 mai 2008, la société Amiral Gestion (1) (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 mai 2008, par suite d'une cession d'actions AUFEMININ.COM sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AUFEMININ.COM et détenir, pour le compte desdits fonds, 192 292 actions AUFEMININ.COM représentant autant de droits de vote, soit 2,15% du capital et 2,14% des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par M. François Badelon.

(2) Sur la base d'un capital composé de 8 960 411 actions représentant 8 990 460 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.